

Accueil de loisirs
de L'ALLET

Vacances d'automne 2023

du 23 octobre au 3 novembre

6 - 14 ans

Stages multi-activités

PAI
Tél. : 04 75 79 45 11

L'accueil des jeunes se fera dans les locaux
de l'Ecole Jacques Reynaud
de 7 h 30 à 9 h et de 17 h à 18 h



VILLE DE BOURG-LÈS-VALENCE

Stage multi-activités

du lundi 23 au vendredi 27 octobre (5 journées)

Lundi > jeux de connaissance / Jeux collectifs - **Mardi** > Sortie Youjump - **Mercredi** > Ateliers créatifs / tournoi sportif - **Jeudi** > Sortie au monde de merlin- **Vendredi** > Ateliers culinaire / Cluedo géant

Stage multi-activités

du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre (4 journées)

Lundi > jeux de connaissance / Jeux collectifs - **Mardi** > Sortie bowling / laser game
Mercredi > Férié - **Jeudi** > Tournoi sportif - **Vendredi** > Arts créatifs / ateliers culinaires

Prévoir une tenue adaptée aux activités , une deuxième paire de basket pour la pratique de l'activité en intérieur, une bouteille d'eau, un sac à dos, une casquette - Le centre de loisirs **ne fournit pas** les repas mais le goûter oui ! Le repas est fourni par les familles dans un sac isotherme avec pain de glace.
Suivant les aléas les activités peuvent être modifiées et / ou remplacées par une autre activité

Inscriptions, tarifs et règlement

Vous ne l'avez encore jamais inscrit à l'accueil de loisirs de l'Allet, pensez à venir ouvrir vos droits auprès du pole accueil inscriptions (P.A.I). **Cette inscription préalable est nécessaire pour procéder aux réservations pour ces vacances et les suivantes.**

Reservations du 25 septembre au 6 octobre 2023

sur le portail famille sur www.portailfamilleblv.ciril.net ou directement en passant par le site de la ville de Bourg-lès-Valence à la rubrique portail famille.

Pour toute information sur les inscriptions

> P.A.I (pole accueil inscription) au 04 75 79 45 11

> Sur le contenu pédagogique et les activités : Benjamin MOUTON ou Jérémy GIROUIN
au 06 25 39 43 00

Pour bénéficier des aides aux vacances de la CAF, votre enfant doit être présent toute la journée, sans interruption pour le temps de midi. Les séjours doivent être de 3 jours minimum par période de vacances, non nécessairement consécutifs.

QF	Journée (repas fournis par les parents)
Moins de 360	6,50€
360 à 564	7,00€
565 à 715	7,50€
Plus de 715	8,00€

QF	Montant de l'aide journalière
Jusqu'à 359	5,00€
360 à 564	4,40€
565 à 715	3,40€